

Commune de MONTMEYRAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D171211-03

L'an deux mille dix-sept, le 11 décembre, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 20

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 décembre 2017

Présents : Bernard BRUNET, Eveline DAVIN, Annabelle DUPRET, Séverine GERVY, Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCQ, Hervé HODCENT, Carole de JOUX, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Pierre LOUETTE, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL

Excusés : Xavier CHOVIN (procuration à B. BRUNET), Gaëtan KONIECZNY, Jocelyne MANDAROUX (procuration à Isabelle VATANT), Lucette NURIT (procuration à E. DAVIN)

Secrétaire de séance : Jean-Paul HENOCQ

OBJET : Finances – Tarifs du centre de loisirs

Vu le code général des collectivités notamment en son article L2121-29,
Vu la délibération D110316-08 du 16 mars 2011,

Considérant que depuis la municipalisation du service de la Péri, en 2011, les tarifs sont restés inchangés à la fois pour la périscolaire et le centre de loisir

Le conseil municipal, après en avoir délibéré arrête ainsi les nouveaux tarifs pour le centre de loisirs :

QF	1-359	360-564	565-677	678-900	901-1150	1151-1500	1501 et +	Ext.
Tarifs proposés	12.30	13.50	14.70	15.80	17	18.30	19.50	+ 20%

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	16
Conseillers-ères représenté-e-s	3
Ayant voté pour	19
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e	0

Pour extrait conforme

Fait à MONTMEYRAN, le 12 décembre 2017

Le Maire,